Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026078-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (29) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M BRIAND, Mme LECOQ, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (4) : M DELORME, M AYEL, M PEPIN, et Mme FRIOT, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (4) M DELORME a donné procuration à Mme DESSABLES.
M AYEL a donné procuration à M BANI.
M PEPIN a donné procuration à M BRIAND.
Mme FRIOT a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme MEURISSE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.078 Emploi permanent de Directeur (ice) Adjoint(e) des Services – Création

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;
- **VU** la délibération n°2016.108 en date du 13 décembre 2016 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions ou expertises et de l'engagement professionnel (RIFSSEP) ;
- **VU** la délibération n°2022.116 en date du 15 novembre 2022 modifiant la délibération précitée ;
- **VU** le budget principal 2026 de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **VU** l'avis favorable en Comité Social Territorial (CST) en date du 22 juin 2026 ;
- **VU** la présentation en Commission Municipale Générale en date du 22 juin 2026 ;
- **CONSIDERANT** que, conformément à l'article L.313-1Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
- **CONSIDERANT** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de créer un emploi permanent de Directeur (ice) Adjoint(e)des Services.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026078-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Crée un emploi permanent à temps complet de Directeur(ice) Adjoint(e) des Services à compter du 1er juillet 2026 ;**
- **Indique que, conformément, à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie A filière administrative sur le cadre d'emploi attachés territoriaux dont la rémunération sera comprise entre l'indice Brut 444 et l'indice brut 1027, en complément duquel sera versé un régime indemnitaire instauré par la délibération n°2016.108 du 12 décembre 2016 (dans sa version modifiée par délibération n°2022.116 en date du 15 novembre 2022) ;**
- **Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de la Ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	30
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes Pour	32
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 24 juin 2026

Sébastien COLLET
Maire

Laure MEURISSE
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/06/26

Publié sur le site de la Ville le : 26/06/26

Par le service affaires générales